Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 - JUIN 2022

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 31 mai, 1er et 2 juin 2022

2022 DILT 3 DFA Budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux – Compte administratif 2021.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 15, 16 et 17 décembre 2020 et des séances des 6, 7 et 8 juillet 2021 ;

Vu la décision modificative n°1 du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux délibérée par le Conseil de Paris lors de la séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021 ;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2021 du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux rendu par le directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 17 mai 2022, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation le compte administratif du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2021 ;

Sur le rapport présenté par et MM. Paul SIMONDON et Antoine GUILLOU, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Le compte administratif du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2021 est arrêté en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2021 ont été arrêtés à (décision modificative n°1) : 17 260 560,12 euros

Le montant des mandats émis s'élève à : 13 290 370,00 euros

Déficit cumulé au 31 décembre 2020 : néant

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2021 ont été évaluées à (décision modificative n°1) : 17 260 560,12 euros

Le montant des titres émis s'élève à : 9 918 216,53 euros

Excédent cumulé au 31 décembre 2020 : 7 449 560,12 euros

BALANCE

Dépenses : 13 290 370,00 euros

Recettes : 9 918 216,53 euros

Solde d'exécution 2021 : - 3 372 153,47 euros

Excédent cumulé au 31 décembre 2021 : 4 077 406,65 euros

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2021 ont été arrêtés à (décision modificative n°1) : 35 256 886,81euros

Le montant des dépenses mandatées s'élève à : 34 125 139,47 euros
Déficit d'exploitation au 31 décembre 2020 reporté : 547 489,85 euros

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2021 ont été évaluées à (décision modificative n° 1) : 35 256 886,81 euros

Le montant des recettes titrées s'élève à : 35 154 703,24 euros

Excédent d'exploitation au 31 décembre 2020 reporté : néant

BALANCE

Dépenses : 34 125 139,47 euros
Recettes : 35 154 703,24 euros
Solde d'exécution 2021 : 1 029 563,77 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2021 : 482 073,92 euros

Article 2 : Le montant des plus-values nettes de cessions d'actif s'élève à 917 341,10 euros pour l'exercice 2021. L'excédent d'exploitation, d'un montant de 482 073,92 euros sera repris en recette d'investissement (compte 1064 – réserves réglementaires) au budget supplémentaire 2022 ;

Article 3 : Le solde d'exécution positif de la section d'investissement, d'un montant de 4 077 406,65 euros (hors RAR), sera repris en section d'investissement et inscrit en recettes de cette section (R 001-Solde d'exécution positif reporté) au budget supplémentaire 2022.

1er Adjoint à la Maire de Paris

Emmanuel GRÉGOIRE